Femmes suisses pour l'Europe

Autor(en): **Bugnion-Secretan, Perle**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **81 (1993)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-280276

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

puisse voter séparément sur la question de l'âge de la retraite et sur les autres dispositions de la révision.

On a également débattu au Conseil national de la question de la retraite anticipée. Le Conseil des Etats l'admet pour les hommes seulement et dès 62 ans. Le National l'admet pour les femmes dès 62 ans, dès 63 pour les hommes, avec une réduction de 6,8% par année, soit 13,6% pour deux ans, et cela pour toute la durée de la retraite. Les socialistes auraient voulu une réduction de 3% seulement, mais cela coûterait 400 millions.

Interrogée à la TV romande sur la question de l'âge de la retraite pour les femmes, notre conseillère fédérale Ruth Dreifuss a répondu qu'elle était personnellement opposée à la règle de 64 ans, mais qu'elle souhaitait que cette question importante soit remise à la 11e révision de l'AVS, dont elle pourra maintenant s'occuper comme responsable du Département de l'intérieur.

Perle Bugnion-Secretan

A propos du splitting

(pbs) Le système du splitting:

– supprime les différences entre les sexes et les états civils;

– tient compte, comme maintenant, de la durée des cotisations; mais pour chacun des époux la rente, qui est individuelle, se calcule et tenant compte de ce qu'il a gagné avant et après la durée de l'union conjugale; pour la période du mariage, on partage par moitié le total des deux salaires;

– en outre, le système proposé tient compte de la valeur du travail non lucratif au foyer, pour l'éducation des enfants au-dessous de 16 ans, ou pour les soins à des membres dépendants de la famille; pour ce faire, on attribue à ces activités un salaire fictif, qui est également partagé pour la durée de l'union conjugale; il s'ajoute aux salaires réels: le bonus éducatif est attribué d'office, en fonction de l'exercice de l'autorité parentale; pour le bonus pour soins d'assistance, il faut présenter une requête et la justifier; on ne peut pas cumuler les deux bonus pour la même période;

– le splitting prévoit le versement des deux rentes individuelles dès le moment où le second assuré prend sa retraite, ou au moment du divorce ou de la mort de l'un des conjoints;

– l'ensemble du système est conçu de telle sorte que soient avantagées les personnes à faibles revenus, grâce à divers plafonnements;

– il ne pourra entrer en vigueur que pour les générations d'après guerre, les «vieux» rentiers continuant à toucher leur rente de couple comme maintenant; le calcul pour une application rétroactive est en effet impraticable.

Femmes suisses pour l'Europe

Sur les quelque quatre cents membres que compte le mouvement Femmes suisses pour l'Europe, quelque septante se sont réunis le 18 mars dernier à Berne. Ils ont décidé à l'unanimité qu'il fallait continuer dès maintenant les efforts commencés avant la triste votation du 6 décembre 1992, pour ouvrir l'opinion publique à l'Europe et au monde. L'expérience ayant souvent démontré qu'il faut du temps pour préparer le terrain. Mais **comment** continuer?

L'animatrice, Mme Winkler, a proposé une forme de travail décentralisé, par groupes d'intérêt. Elle a suggéré quelques thèmes: la loi sur l'égalité, la révision de l'AVS, le GATT, etc. La discussion a montré qu'il fallait se concentrer sur la question Europe et fixer des priorités, vu que les membres du mouvement sont des femmes suroccupées. Le mouvement se voit plutôt en ce moment comme un agent de coordination et d'information, par exemple en vue de la formation de conférencières prêtes à parler dans leurs organisations respectives. Les efforts devraient s'orienter dans les deux directions suivantes:

– soutenir les efforts pour atteindre l'opinion publique;
– soutenir les projets de loi qui rendent notre système eurocompatible.

Initiative

Une action a déjà été lancée, c'est l'initiative des jeunes, du comité Né le 7 décembre. Il a été présenté au cours de la soirée par deux jeunes femmes et un jeune homme membres du comité. A la date du 18 mars, il a été récolté environ 40 000 signatures. On voudrait avoir atteint les 100 000 avant l'été, mais les fonds font cruellement défaut. Le comité, qui veut rester indépendant, lance un appel pressant. Les femmes réunies à Berne le 18 mars ont décidé de soutenir l'initiative. Josi Meier, conseillère aux Etats, ainsi que les autres parlementaires présentes: Mmes Brunner, Spoerry et Gardiol ont affirmé son utilité vis-à-vis du Parlement.

Josi Meier, qui sortait de séance, a rappelé le projet présenté par le Conseil fédéral pour pallier, autant que faire se peut, les conséquences désastreuses du vote du 6 décembre. Il s'agit d'une part de maintenir ouvertes toutes les options: participation à l'Espace économique européen, adhésion à la Communauté européenne, et pour cela rendre notre législation eurocompatible; il s'agit d'autre part de revitaliser notre économie en la libérant d'un certain nombre de réglementations comme la loi sur les cartels. Le Conseil des Etats a approuvé le projet du Conseil fédéral, notamment adopté le paquet Swisslex, qui comprend vingt-sept des lois votées avec le paquet Eurolex, mais alors sous réserve de la ratification du traité sur l'EEE.

TVA et modernisation

Vreni Spoerry a présenté avec une clarté remarquable le passage du système de l'ICHA à celui de la TVA. Il ne s'agit pas là d'une question d'eurocompatibilité, bien que tous nos voisins aient la TVA. Il s'agit de moderniser notre système fiscal. Si on en parle en ce moment, c'est qu'il devrait contribuer à la revitalisation de notre industrie d'exportation, et qu'il pourrait du même coup, selon le taux adopté, apporter une aide bien nécessaire aux finances fédérales. Le Conseil national a adopté et le principe et le taux de 6,5%. La question est complexe, elle touche les femmes en tant que consommatrices.

Perle Bugnion-Secretan

Pour notre avenir au cœur de l'Europe

Initiative lancée par le comité

Né le 7 décembre.

Adresse: CP 25, 3000 Berne 15.
Tél. 156 84 86, auprès duquel on peut demander des feuilles à signer.
CCP 30-15 775-2.

Contacts dans les cantons romands:

Fribourg: Emilie Jendly, Le Genevret, 1724 Semsales.

Genève: Florence Déage, av. Krieg 34, 1208 Genève.

Jura: Marianne Bandelier, rue des Andins 7, 2800 Delémont.

Neuchâtel: Marie Munoz, Cassarde 11 A, 2000 Neuchâtel.

Valais: Isabelle Vogt, rue du Pré-Fleuri 64, 1963 Vétroz.

Vaud: Fabienne Zimmermann, ch. Grand-Pré 8, 1026 Echandens.